

DEMANDE DE DISPENSE

Je demande d'être DISPENSÉ DE L'OBLIGATION DE SOUSCRIRE au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

à compter du :

Jour	Mois	Année

IMPORTANT : Aucune dispense rétroactive.
La dispense sera inscrite le jour de la réception du formulaire par la préposée ou à compter de la date ultérieure que vous aurez inscrite.

IMPORTANT : L'ordre peut exiger une preuve démontrant que vous êtes dans une situation vous permettant de demander une dispense

parce que :

- 3.1 Je serai au service exclusif du Gouvernement du Québec et nommé suivant la *Loi sur la fonction publique* (chapitre F-3.1.1) ou j'agirai exclusivement à titre de procureur aux poursuites criminelles et pénales nommé suivant la *Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales* (chapitre D-9.1.1);
- 3.2 Je serai au service exclusif d'un organisme dont le Gouvernement du Québec ou l'un de ses ministres nomme la majorité des membres, dont la loi ordonne que le personnel soit nommé suivant la *Loi sur la Fonction publique* ou dont le fonds social fait partie du domaine de l'État, ou d'un organisme mandataire du gouvernement et désigné comme tel dans la loi;
- 3.3 Je serai au service exclusif de l'Assemblée nationale, d'un organisme dont celle-ci nomme les membres ou d'une personne qu'elle désigne pour exercer une fonction qui en relève ou suis moi-même une telle personne;
- 3.4 Je serai au service exclusif du cabinet du lieutenant-gouverneur visé à l'article 2.1 de la *Loi sur l'exécutif* (chapitre E-18), d'un cabinet de ministre visé à l'article 11.5 de cette loi ou d'un cabinet d'une personne visée à l'article 124.1 de la *Loi sur l'Assemblée nationale* (chapitre. A-23.1);
- 3.5 Je serai au service exclusif du Parlement fédéral, de la « Fonction publique » suivant l'article 2 de la *Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral* (L.C. 2003, c. 22, des « Forces canadiennes » au sens de l'article 14 de la *Loi sur la défense nationale* (L.R.C. 1985, c. N-5) ou d'une « Société d'État » au sens de l'article 83 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (L.R.C. 1985, c. F-11);
- 3.6 Je serai au service exclusif de la Commission des services juridiques ou d'un centre d'aide juridique instituée en vertu de la *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* (chapitre A-14) qui se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par l'avocat dans l'exercice de sa profession;
- 3.7 Je serai au service exclusif d'une municipalité, d'un organisme supramunicipal au sens des articles 18 et 19 de la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (chapitre R-9.3), d'une société de transport en commun constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (chapitre S-30.01), d'un centre de services scolaire, d'une commission scolaire ou du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal qui se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par l'avocat dans l'exercice de sa profession;
- 3.8 Je serai au service exclusif d'un établissement non fusionné, d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux au sens de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2), d'un établissement ou d'une régie régionale visé par la partie IV.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), d'un établissement public visé par la partie IV.2 ou IV.3 de cette loi ou d'un établissement public au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5);
- 3.9 Je ne poserai en aucune circonstance l'un des actes mentionnés à l'article 128 de la *Loi sur le Barreau*, (chapitre

Veillez RETOURNER LE FORMULAIRE par COURRIEL, à l'adresse suivante:

Courriel : tableau@barreau.qc.ca

Télécopieur : (514) 954-3464

Préposée à la saisie de données au Tableau de l'Ordre et à l'information

Maison du Barreau

445, boulevard Saint-Laurent

Montréal (Québec) H2Y 3T8